



SÉCURITÉ :

Gaz de France

refuse d'assumer ses responsabilités

Au mois d'avril, la Commission de la Sécurité des Consommateurs est revenue sur la catastrophe de Mulhouse du 26 décembre 2004. En rappelant tout d'abord ce qu'elle écrivait dans son avis relatif aux explosions de gaz, datant du 8 novembre 1995 : « *Le gaz mettant en danger autrui, il convient donc de renforcer les exigences techniques pour chacun des intervenants (Etat, distributeurs, installateurs, contrôleurs et consommateurs). Le nombre malheureusement constant d'accidents démontre la nécessité de ce renforcement.* » La Commission demandait à l'époque aux distributeurs « *d'accélérer le remplacement des conduites en fonte et d'assurer la pérennité des nouvelles conduites.* » Cette demande n'était pas nouvelle puisque la Commission s'appuyait déjà sur un avis du Conseil Economique et Social du 8 juillet 1992, relatif aux « services publics du gaz et de l'électricité dans le grand marché européen » : « *Le réseau de GDF comprend encore environ 15 000 km de canalisations en fonte grise cassante, source d'accidents. L'établissement a engagé un programme de renouvellement qui devrait aboutir à la disparition complète de ces ouvrages au tout début du prochain siècle.* »

On sait aujourd'hui que ce programme n'était pas terminé en 2004 puisque 17 personnes payaient de leur vie le retard dans sa mise en application : il est en effet établi qu'à Mulhouse, la canalisation en fonte grise située à proximité de l'immeuble du 12, rue de la Martre, était fendue. Dès le 4 janvier, ce type de canalisations a été mis en cause comme étant l'origine possible du drame de la rue de la Martre. Des experts ont constaté la présence d'« *une fissure de quelques millimètres de large en partie haute de la canalisation* » de 105 mètres de long qui passe sous le trottoir devant l'immeuble, avait indiqué Régis Delorme, le procureur de la République. « *On voit mal en l'état une autre orientation* » pour l'enquête, ajoutait-il, relevant cependant que le travail d'expertise n'était pas terminé et que d'autres hypothèses devaient aussi être envisagées. De son côté, Gaz de France soulignait que les investigations devaient se poursuivre « *pour déterminer si la fuite est une cause ou une conséquence de l'accident* » et s'engageait à « *assumer toutes ses responsabilités* » si « *l'enquête venait à démontrer que cette canalisation était à l'origine de l'accident.* »

Pourtant, en avril 2005, cinq mois après le drame, GDF tente visiblement d'enterrer le dossier : aucun suivi n'est présent sur le site web de l'entreprise nationale. Aucun communiqué de presse depuis ceux qui ont immédiatement suivi l'accident. Dans son dernier communiqué du 5 janvier 2005, GDF annonçait qu'une « *mission d'audit pour faire toute la lumière sur les circonstances, les causes et les conséquences de l'accident de Mulhouse a été confiée à Pierre Delaporte qui remettra un premier rapport d'ici la fin de la semaine.* » Pierre Delaporte, ancien Président d'EDF, mais aussi ancien directeur général de GDF, a bien conduit sa mission. Mais il refuse d'en dire le moindre mot et Gaz de France ne communique pas non plus sur le sujet, affirmant même que cette mission n'est pas terminée. Quant à l'objectif, on a beaucoup baissé le ton. A la direction de la communication, on affirme qu'il ne s'agit plus de « *faire toute la lumière* » mais d'une « *simple mission d'audit sur les procédures* » qui « *ne saurait se substituer à l'enquête juridique* ». Et visiblement on compte sur l'oubli rapide qui suit les accidents dans lesquels Gaz de France est impliqué. Selon une source présente au Conseil d'administration, le directeur général délégué en charge du réseau, M. Yves Colliou, aurait affirmé, en réponse à un administrateur s'inquiétant des conséquences de l'accident pour l'image de Gaz de France : « *Le sang sèche vite* ». Sans commentaires...

AU MÉPRIS DE LA SÉCURITÉ DES PERSONNES

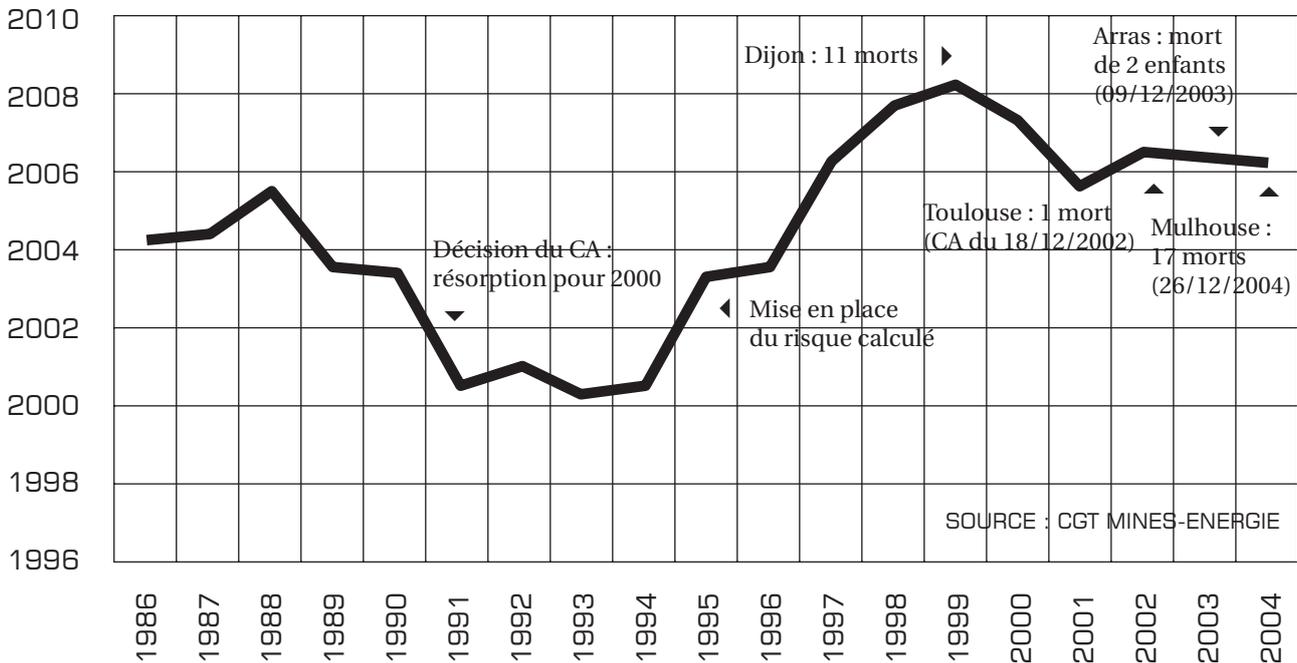
Ce qui montre qu'il y a un réel problème de gestion du risque chez GDF, c'est que le drame de Mulhouse n'est pas un événement isolé. Déjà, en 1999, onze personnes avaient été tuées à Dijon, dans l'explosion de la rue Eiffel, due à une canalisation de fonte grise défaillante. Comme le rappelle à l'époque la DRIRE de Bourgogne, « *le risque présenté par les canalisations en fonte grise est celui d'une rupture (il ne s'agit pas en effet d'une simple corrosion, mais d'une casse brutale de la canalisation)* ».

Le 09 décembre 2003, à Arras, deux fillettes (Claire 5 ans et Charlotte 9 ans) sont tuées sous les décombres d'un pavillon ayant explosé à la suite d'une fuite de gaz. Leur maman est brûlée à 70 % et son compagnon à 30 %. La poche de gaz s'était formée sous le pavillon à cause d'une fuite provoquée par une cassure de canalisation en fonte grise datant de 1961.



Date de résorption prévisible en fonction des années suivant le renouvellement annuel

Années prévisibles
de fin de suppression



Près de Paris, à Courbevoie, en 1994 : ce sont deux morts, dont une fillette de six ans, et 59 blessés qui sont touchés dans une autre explosion.

Dans un courrier adressé, le 7 janvier, à Jean-Pierre Raffarin, la CGT réitérait ses propositions. Outre la résorption des fontes grises dès 2005, elle demandait le remplacement des conduites montantes en plomb, l'arrêt du « libre-service gaz », la présence obligatoire d'un agent lors de la mise en service d'un nouvel abonné et, enfin, une vérification systématique, tous les dix ans, des installations qui serait intégrée dans le contrat d'abonnement de l'utilisateur.

Même en dehors du problème spécifique des canalisations en fonte grise, la situation de risque due au gaz est donc permanente. Pour le mois de mars dernier, uniquement, on comptabilise deux explosions graves. Le 19 mars, un petit immeuble du centre de Bastia explosait, faisant un mort et six blessés graves. Le 25 mars, c'est un appartement de Brest qui explosait, faisant quinze blessés. Il faut reconnaître que Gaz de France a fait d'énormes efforts ces dernières années sur la communication autour de la sécurité à l'intérieur des habitations, en promouvant notamment son système « Vissogaz » qui améliore très nettement la situation. 97% des accidents liés au gaz sont se produisent à l'aval du compteur. En 2002, 40 personnes en sont mortes

en France, par asphyxie au monoxyde de carbone, par explosion accidentelle ou par suicide. C'est à la fois « peu » par rapport aux 8,5 millions de foyers français utilisateurs du gaz. Et beaucoup par rapport à l'énergie électrique. Selon M. **Jean-Michel Maignaud**, un membre de la Commission de sécurité des consommateurs cité dans le *Monde Diplomatique*, 45 % des installations en France ne sont pas conformes aux normes de sécurité. Devant cette situation, l'attitude générale de GDF reste celle du refus d'endosser les responsabilités, comme le montre l'affaire des canalisations, sur laquelle nous revenons maintenant plus en détail.

LES CONSÉQUENCES DU « RISQUE CALCULÉ »

Le réseau de GDF est le deuxième en Europe par sa longueur : il compte 201 000 kilomètres de canalisations. Depuis l'apparition du polyéthylène, il y a une trentaine d'années ce matériau est devenu majoritaire et il remplace progressivement les conduites plus anciennes. Il atteint aujourd'hui 105 000 km, contre 85 000 km de conduites en acier, 9 000 pour d'autres matériaux et 2 000 en fonte grise. Depuis 1980, ce sont 28 000 km de canalisation en fontes grises qui ont été remplacées par du Polyéthylène. Elles ne représentent plus que 1,2% du réseau de distribution. Tout le débat porte aujourd'hui sur la rapidité avec laquelle on procède



au remplacement de ces 2000 km. Selon la CGT, le Conseil d'Administration avait défini en 1990 une politique de remplacement selon laquelle les canalisations en fonte grise auraient complètement disparu en 2000. Ce programme aurait été remis en cause par la mise en place d'une politique de « risque calculé », aboutissant à diminuer les investissements dans la sécurité et donc le rythme de remplacement. La date de résorption prévisible était repoussée progressivement, pour atteindre 2008 en 1999. Le rythme de remplacement passait parallèlement de 1600 km par an à seulement 650 km par an en 1999. Sous la pression des pouvoirs publics, suite à l'accident de Dijon de cette année-là, GDF augmente de nouveau le rythme, qui remonte à 1000 km en 2001, mais qui retombe vite à 800 km les années suivantes. L'échéance finale est désormais fixée à 2007. Après l'accident de Mulhouse, GDF parle « *d'accélération du programme de remplacement* », en réponse à une injonction du ministre de l'Industrie **Patrick Devedjian**, alors qu'on ne fait que maintenir un rythme ralenti par rapport à la période 1990-1995 : 850 km en 2005, 800 km en 2006 et les derniers 400 km en 2007.

La CGT affirme que cette évolution est directement liée à la privatisation : « *C'est en 1995 que le Président de Gaz de France de l'époque, Le Floch Prigent, annonce sa volonté de transformer Gaz de France en S.A. et d'ouvrir le capital partiellement. Dès lors, le choix a été fait de limiter l'investissement pour se désendetter, dans la perspective d'adapter la situation financière de l'Entreprise dans les standards nécessaires à sa privatisation.* » Elle insiste sur la « nécessité impérieuse » de résorber les 2 000 kilomètres de canalisations restantes dès 2005, une opération chiffrée par le syndicat à 468 millions d'euros, à comparer aux 910 millions d'euros de résultat en 2003 et au 3,6 milliards d'euros investis par ailleurs. **Jean-Pierre Grihon**, responsable de l'activité gaz à la Fédération Mine-Energie CGT rappelle que GDF a versé pas moins de 7,8 milliards d'euros de dividendes à l'État depuis 1982. « *Pour nous, déclarait-il au journal L'Humanité, dans cette affaire d'explosion, il y a des responsables : les douze administrateurs de l'État qui fixent les volumes d'investissement à GDF..* »

LA DOLCE MORTA

Dans ces conditions, on comprend le cri de douleur de Mme Sylvie Forest, qui avait perdu sa fille dans l'explosion de Dijon. Elle a écrit ces lignes peu de temps après celle de Mulhouse, dont les images ont réveillé en elle des souvenirs douloureux. « *Gaz de France œuvre en permanence pour son image de marque : la dolce vita pour une douceur de vivre. Il clame que ses canalisations enterrées respectent la vie*

en respectant l'environnement. On y croirait ! Tant de candeur... Mais qu'en est-il de l'image de marque quand un immeuble explose et s'écroule faisant 17 morts ? Où est la dolce vita et le confort de vivre ? Le gaz tue quand on néglige la sécurité. (...) J'ai calculé que, si Gaz de France avait respecté ses engagements du début c'est à dire 1600 km/an à partir de 1990 il serait resté 3 km à Dijon en 1999 et ma fille serait toujours auprès de moi. » Dans cette affaire de Dijon, l'instruction est difficile : les parties civiles ont réussi à obtenir le renvoi de la juge d'instruction, Mme Vautrain, qu'ils jugeaient trop favorable à EDF. Et en novembre 2003, M. Brugère, le juge d'instruction qui la remplaçait, mettait GDF en examen pour « avoir causé par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement, la mort de 11 victimes ». De son côté, GDF a réussi à faire mettre en examen un entrepreneur ayant réalisé des travaux en 1984, qu'il accuse d'être à l'origine de la fragilisation de la canalisation. C'est généralement la stratégie juridique de GDF : se disculper au profit d'un tiers. Dans ce cas précis, ils accusent des travaux sur des conduites d'eau menés 15 ans avant l'accident ! Absurde, mais efficace : cinq années et demie après l'accident, toujours pas de procès en vue.

On pourrait croire qu'au vu de ces dossiers explosifs, GDF veuille mener une politique active de communication, a minima pour répondre aux accusations très graves portées par la CGT. Pas du tout ! A la Direction de la communication, une attachée de presse reconnaît que l'on « *communique très peu en interne sur ce sujet.* » Interrogée sur les exigences de la Commission de Sécurité des Consommateurs, on fait d'abord mine de ne pas connaître cette institution, pourtant très officiellement créée par la loi du 21 juillet 1983. Et l'on refuse de répondre aux avis de la CSC qui conseille de remplacer la dénomination « gaz naturel » par son nom technique de « gaz méthane » afin d'éveiller davantage la vigilance des consommateurs. On se contente d'affirmer que le mot gaz est suffisant pour évoquer l'idée de danger. A la CSC, on précise que GDF « *fait partie des entreprises qui ont présenté le plus de problèmes au cours du dialogue lors de la rédaction de notre avis, en 1995* ». Le refus de collaborer de GDF s'est encore manifesté récemment lors d'une campagne de prévention contre l'asphyxie au monoxyde de carbone. Menée conjointement par les ministères de l'Intérieur et de la Santé, cette campagne a bénéficié d'un soutien financier de GDF. Mais l'entreprise a utilisé cette position de force pour obtenir un pouvoir de censure. Elle a ainsi imposé des termes édulcorés et obtenu que le mot gaz ne soit jamais prononcé dans le texte imprimé des centaines de milliers de cartes postales !



Quelle entreprise chimique, quelle centrale nucléaire pourrait résister médiatiquement à une telle série d'incidents ? Quelle institution pourrait afficher impunément une telle morgue, une telle arrogance ? Parmi les explications, il y a certainement l'efficacité de la campagne de publicité menée par GDF, mentionnée par Mme Forest. Plus largement, GDF a un budget de communication d'une centaine de millions d'euros par an, qui lui permet sinon d'acheter les consciences, du moins de les endormir un peu. Comment ne pas se poser des questions quand on lit sous la plume de Michèle Rivasi, ex-directrice de Greenpeace, que « *le gaz naturel est l'énergie virginale par excellence* » ? Elle qui exerçait une vigilance sans faille contre le moindre Becquerel en trop lorsqu'elle dirigeait la CRIIRAD, serait soudainement devenue aveugle pour les nombreux morts dus au gaz naturel ? De même on ne peut que s'interroger devant le silence assourdissant des membres d'une association de journalistes de l'Environnement, largement financée par GDF. Les mêmes qui s'érigent en censeurs impitoyables devant le fameux tuyau de la Hague qui a le défaut d'apparaître à marée basse, les voilà devenus incapables de la moindre remise en cause face à GDF. L'entreprise refuse, certes, systématiquement toute demande d'interview en matière de sécurité (en tout cas aux rares journalistes qui s'y risquent, du *Monde Diplomatique* à *Industrie & Environnement*), mais en général, ce comportement excite la curiosité de la presse plutôt qu'il ne l'apaise...

L'on ne peut guère plus compter sur les administrateurs de Gaz de France pour sonner l'alarme. **Clara Gaymard** a d'autres soucis en tête. **Aldo Cardoso**, ancien président d'Arthur Andersen France, vient d'une entreprise qui n'est guère connue pour sa capacité à dénoncer des situations intolérables, comme on l'a vu dans l'affaire Enron. Son dernier ouvrage, *L'anarchie libérale*, est une profession de foi pour le service public privatisé. Quant à **Jean-Louis Beffa** (Saint Gobain), **Guy Dolle** (Arcelor) ou **Philippe Lemoine** (Galeries Lafayette), ils appliqueront probablement la politique d'omerta croisée.

LES DÉPUTÉS ÉPINGLENT GDF

Les parlementaires français, eux, sont plus sévères. Après la catastrophe survenue dans l'usine AZF de Toulouse, l'Assemblée Nationale avait installé une « Commission d'enquête parlementaire sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident majeur », présidée par **François Loos**. Dans son rapport de janvier 2002, cette Commission dénonçait « *la pratique des exploitants d'installations à hauts risques qui consiste à maintenir le plus à l'écart possible les*

représentants élus des salariés dans les décisions et les stratégies relatives à la sécurité » Le rapporteur de cette Commission, **Jean-Yves Le Déaut**, affirmait aussi que cette pratique « *a été illustrée de façon presque caricaturale par les constatations de votre Commission sur le site de stockage de Gaz de France à Cerville le 16 janvier. Les membres du CHSCT ayant vivement protesté contre les multiples difficultés auxquelles ils se heurtent pour remplir leur mission, considérant qu'ils sont systématiquement « court-circuités » en matière de risques et de sécurité, le directeur des installations, comme d'ailleurs le directeur général délégué de GDF également présent, n'ont pas véritablement démenti.* » Autant dire que les affirmations de GDF en matière de dialogue pour le développement durable — « *Il existe au sein de Gaz de France une forte tradition de dialogue et de concertation avec les salariés et leurs représentants qui se noue à différents niveaux et se renforce en cohérence avec les évolutions du Groupe* » — sont contredites par la réalité observée.

Épinglant encore GDF, la Commission s'est déclarée « *surprise par le climat social constaté dans cette grande entreprise publique au sein de laquelle les instances représentatives du personnel ne constituent manifestement pas des partenaires de la politique de sûreté.* » Elle considérait donc que l'un des premiers objectifs à atteindre « *est de faire reculer la culture du secret si fortement implantée dans les entreprises, tant vis-à-vis des salariés que des populations extérieures.* » Au vu de ce qui s'est passé depuis 2002, et malgré les avertissements avec frais que constituent les catastrophes de Mulhouse, Arras ou Dijon, il y a encore beaucoup de chemin à faire sur ce point chez GDF.

Devant les constatations de l'Assemblée Nationale, le discours lénifiant de **Michel Przydrozny**, directeur du développement durable de GDF sonne bien creux. « *La gouvernance de Gaz de France repose sur une réelle exigence de transparence et d'éthique.* » ; « *Le développement durable implique la mobilisation de tous. Son déploiement et les performances du Groupe sont directement liés à la qualité des relations que Gaz de France noue avec ses différents publics.* » Si l'on reconnaît que « *les métiers de Gaz de France nécessitent une attention particulière en termes de santé et de sécurité* » et que l'on « *s'engage à faire bénéficier l'ensemble de ses personnels de conditions de travail adéquates et à promouvoir une meilleure prévention,* » on ne précise nulle part ce qu'il en est pour le public. Au vu de ce que nous avons exposé, GDF est plutôt un contre-exemple majeur de ce que ne doit pas être une politique de développement durable, où le respect de l'environnement est utilisé comme un paravent pour cacher des politiques beaucoup plus contestables en matière sociale ou en matière de risques.